

***Commissariat à la  
magistrature fédérale  
Canada***

**2012-2013**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Peter MacKay, C.P., député  
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada



# Table des matières

<b>Message du commissaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Section I : Survol de l'organisation</b> .....	<b>2</b>
Raison d'être.....	2
Responsabilités .....	2
Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes .....	3
Priorités organisationnelles .....	3
Analyse des risques .....	6
Sommaire du rendement .....	8
Profil des dépenses .....	8
Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)	10
<b>Section II : Analyse des programmes et sous-programmes par résultat stratégique</b> .....	<b>11</b>
Résultat stratégique – Une magistrature fédérale indépendante et efficace .....	11
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> .....	12
Conseil canadien de la magistrature .....	13
Commissariat à la magistrature fédérale .....	14
Services aux juges.....	15
Formation linguistique des juges.....	18
Recueil des décisions des Cours fédérales.....	19
Secrétariat des nominations à la magistrature .....	21
Commission d'examen de la rémunération des juges.....	22
Services internes .....	23
<b>Section III : Renseignements supplémentaires</b> .....	<b>26</b>
Faits saillants des états financiers .....	26
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	28
Rapport dépenses fiscales et évaluations.....	28
<b>Section IV : Autres sujets d'intérêt</b> .....	<b>29</b>
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation .....	29
Renseignements supplémentaires .....	29



## Message du commissaire

En ma qualité de Commissaire à la magistrature fédérale, je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Commissariat de 2012-2013. Le Commissariat à la magistrature fédérale a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* afin de fournir un soutien et des services à la magistrature fédérale et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Une magistrature indépendante et efficace est essentielle à notre système de justice et je suis fier du rôle que joue le Commissariat pour réaliser cet objectif.

Durant l'année qui vient de s'écouler, le Commissariat a continué de fournir des services de qualité supérieure à 1 100 juges de nomination fédérale et à près de 900 pensionnés et survivants. Nous avons fourni un soutien et des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et à ses comités. À la demande du ministre de la Justice, nous avons apporté un soutien administratif au processus des nominations à la magistrature et au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

Les pages qui suivent décrivent les activités que nous avons réalisées en 2012-2013 pour remplir notre mandat ainsi que les mesures particulières que nous avons prises pour améliorer et élargir les services que nous offrons. Par exemple, nous avons procédé à un examen complet de tous nos services et processus opérationnels, nous avons effectué une évaluation des contrôles existants et nous avons apporté d'autres améliorations à nos systèmes de gestion de l'information et aux technologies de soutien.

Je tiens à remercier tous nos employés de l'excellent travail qu'ils ont accompli durant l'année. Notre succès dépend de leur dévouement et de leur professionnalisme.

Le commissaire,

William A. Brooks

## Section I : Survol de l'organisation

### Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale fournit des services à la magistrature canadienne et œuvre à promouvoir l'indépendance judiciaire. Le ministre de la Justice est responsable de l'organisation.

#### Énoncé de mission

Fournir à la magistrature fédérale des services et un soutien d'excellente qualité, de manière à promouvoir l'indépendance de la magistrature et à maintenir la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire.

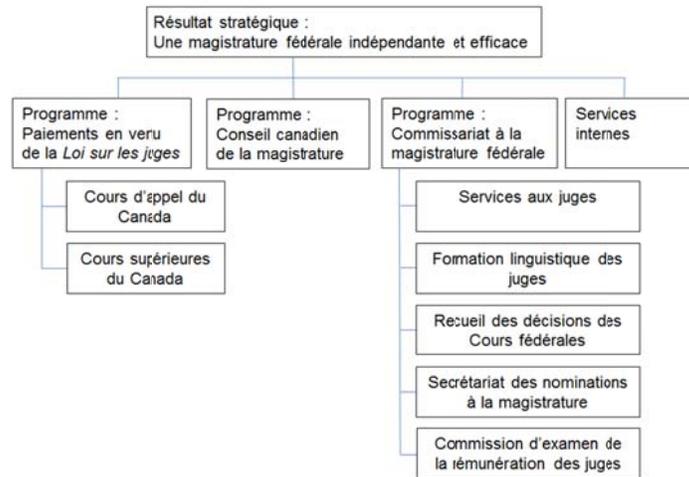
### Responsabilités

L'article 73 de la [Loi sur les juges](#) prévoit la création du poste de [commissaire à la magistrature fédérale](#) dont le titulaire a le rang et le statut d'administrateur général de ministère. L'article 74 de la loi énonce les attributions du commissaire.

Le commissaire :

- administre la partie I de la *Loi sur les juges* en assurant aux juges de la [Cour d'appel fédérale](#), de la [Cour fédérale](#) et de la [Cour canadienne de l'impôt](#), ainsi qu'aux juges de nomination fédérale des cours supérieures provinciales et territoriales, le versement d'un salaire, d'indemnités et d'une pension en conformité avec la *Loi sur les juges*;
- prépare les présentations budgétaires et fournit des services administratifs au [Conseil canadien de la magistrature](#);
- accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration du système judiciaire au Canada, y compris le fonctionnement du Secrétariat des nominations à la magistrature, le soutien du processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, la formation linguistique des juges, la coordination des activités des juges en matière de coopération internationale, ainsi que le soutien des activités de la Commission d'examen de la rémunération des juges.

## Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes



Le CMF vise à fournir des services de qualité supérieure à la magistrature canadienne, de manière à soutenir et à promouvoir l'indépendance judiciaire. À cet égard, le CMF contribue au résultat stratégique suivant : **Une magistrature fédérale indépendante et efficace.**

### Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
<b>Services à la clientèle.</b> Le CMF a pour principale obligation et responsabilité d'administrer la <i>Loi sur les juges</i> et de fournir à tous les juges de nomination fédérale les services de soutien dont ils ont besoin pour exercer pleinement leurs fonctions judiciaires.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace (tous les programmes)
<b>Sommaire des progrès</b>		
<p>Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service à la clientèle à l'égard des services essentiels comme le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle réalisé en 2011 a révélé un niveau de satisfaction de 91 %. Par ailleurs, un sondage sur la satisfaction de la clientèle du <i>Recueil des décisions des Cours fédérales</i>, également mené en 2011, a montré que le <i>Recueil</i> satisfait aux besoins de ses usagers. Dans le but d'améliorer les services et de réaliser des gains d'efficacité, le CMF a procédé à un examen de ses principaux processus opérationnels, y compris les services administratifs à la magistrature, l'administration des salaires versés aux juges, l'administration des pensions, les nominations à la magistrature, la publication du <i>Recueil des décisions des Cours fédérales</i>, l'usage de logiciels d'édition, la formation linguistique des juges, ainsi que le traitement des demandes de remboursement de dépenses. Des mesures de suivi ont été prises afin d'apporter les améliorations aux services qui ont été définies.</p>		

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
<b>Planification et rapports organisationnels.</b> Établir un système formel d'élaboration de politiques, de planification, de mesure du rendement et d'évaluation de programme à l'échelle de l'organisation qui comprend la planification des ressources humaines.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace (tous les programmes)
<b>Sommaire des progrès</b>		
Des plans organisationnels de gestion des opérations et du personnel ont été élaborés pour tous les programmes et sous-programmes. En 2012-2013, des consultants ont été engagés pour faire une évaluation générale des risques et examiner le caractère approprié et adéquat des contrôles en place à l'échelle de l'organisation, ainsi que pour évaluer la documentation, la conception, le fonctionnement et l'efficacité opérationnelle des processus d'administration des salaires et des pensions. La prochaine étape consistera à établir des normes de service et à évaluer le rendement par rapport à ces normes de manière plus structurée.		

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
<b>Gestion de l'information et systèmes.</b> Améliorer et élaborer des systèmes et améliorer la gestion de l'information, des données et des bases de connaissances.	Permanente	Une magistrature fédérale indépendante et efficace (tous les programmes)
<b>Sommaire des progrès</b>		
Les technologies de l'information ont été maintenues à un haut niveau de disponibilité et de qualité de fonctionnement, et diverses mesures d'actualisation ont été prises afin d'aligner les systèmes du CMF sur ceux de l'ensemble du gouvernement et d'accroître l'efficacité (p. ex., la réduction de la double saisie de données). Des consultants ont été engagés pour aider à établir un plan triennal en vue de la réalisation d'une stratégie de gestion de l'information. Les priorités ont été définies et le CMF procède à la mise en œuvre de la stratégie, notamment la mise à jour de l'architecture d'information, l'amélioration des procédures de gestion de documents, la mise en place d'un système de suivi électronique et la gestion de la correspondance.		

Priorité	Type	Résultat stratégique et programmes
<p><b>Sécurité.</b> Assurer le maintien d'une expertise à l'égard de tous les aspects de la sécurité, y compris la sécurité physique des clients, des employés, des visiteurs, des installations, des données, de l'information et des systèmes du CMF, afin de s'assurer que le CMF se conforme à la Politique du gouvernement sur la sécurité.</p>	<p>Permanente</p>	<p>Une magistrature fédérale indépendante et efficace (tous les programmes)</p>
<p><b>Sommaire des progrès</b></p>		
<p>Les travaux ont progressé pour accroître la sécurité par l'amélioration des logiciels et du système de détection des intrusions dans le réseau. Des activités de formation et de sensibilisation ont été offertes au personnel. Le CMF se conforme à la Politique du gouvernement sur la sécurité et il satisfait pleinement aux exigences de la politique, bien que la dernière évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) ait révélé que des efforts supplémentaires sont nécessaires. Un projet de plan de sécurité de l'organisation a été élaboré et des progrès ont été accomplis pour satisfaire aux exigences de la Gestion de la sécurité des technologies de l'information (GSTI).</p>		

## Analyse des risques

Voici quelques-uns des risques qui se posent au CMF :

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités organisationnelles
Préserver l'indépendance de la magistrature dans le contexte de la centralisation des services communs et des services partagés à l'échelle du gouvernement.	La <i>Loi sur les juges</i> prévoit que le Commissaire à la magistrature fédérale a la responsabilité d'administrer les salaires et les avantages sociaux des juges de nomination fédérale. Étant donné que les services communs et les services partagés sont en voie d'être centralisés à l'échelle du gouvernement, une pression de plus en plus grande est exercée sur le CMF pour qu'il confie l'administration des salaires et des pensions des juges aux organismes de services communs. Des discussions sont en cours avec les organismes centraux pour expliquer le mandat particulier du CMF et les conséquences que cette initiative pourrait avoir sur l'indépendance judiciaire et les niveaux de service aux juges. De plus, le CMF est en voie de réaliser des gains d'efficacité et d'aligner ses processus et systèmes sur ceux du gouvernement fédéral, notamment par la mise en place du dépôt direct et de meilleures applications Web.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace</li> <li>▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i></li> </ul>	Services aux juges
L'absence de financement continu pour soutenir toutes les activités du CMF dans le futur.	Il n'y a aucun financement de base pour permettre au CMF d'administrer le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, d'offrir un soutien à la Commission d'examen de la rémunération des juges et de soutenir les activités internationales des juges. Jusqu'à maintenant, le CMF a financé ces activités à l'aide de gains d'efficacité et de financement de projet externe (p. ex., de l'ACDI). Cela représente un défi à long terme, selon les exigences imposées au CMF.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace</li> <li>▪ Conseil canadien de la magistrature</li> <li>▪ Commissariat à la magistrature fédérale</li> </ul>	Services aux juges
Les erreurs (p. ex., paiements, listes de postes vacants, approvisionnements).	Le système de paiement des salaires, des indemnités, des avantages sociaux et des pensions des juges prévu par la <i>Loi sur les juges</i> est unique et complexe. Ce système pose des défis, notamment en ce qui a trait à l'interprétation de la loi et au maintien de méthodes uniformes face à un volume élevé de transactions. Les stratégies actuelles consistent à faire une vérification complète, à utiliser la technologie pour réduire les erreurs, à former le personnel et à examiner les contrôles internes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace</li> <li>▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i></li> <li>▪ Services internes</li> </ul>	Mesure du rendement et assurance de la qualité

<b>Risque</b>	<b>Stratégie de réaction au risque</b>	<b>Lien avec l'architecture d'alignement des programmes</b>	<b>Lien avec les priorités organisationnelles</b>
Le renouvellement des systèmes existants.	Une fois que la modernisation des systèmes de paye et de pension sera terminée à l'échelle du gouvernement, TPSGC ne sera plus en mesure de soutenir le système de pension des juges. En réponse à cette situation, TPSGC a affecté des fonds pour couvrir les coûts de développement d'un nouveau système et il va continuer de soutenir le CMF jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace</li> <li>▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i></li> </ul>	Services aux juges et sécurité
La sécurité des juges et des renseignements personnels.	Ce risque se pose principalement à l'égard des activités internationales des juges à l'étranger. La cybersécurité pose également un risque, de même que le maintien de la protection de la vie privée et des renseignements personnels.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commissariat à la magistrature fédérale</li> <li>▪ Services aux juges</li> </ul>	Sécurité

## Sommaire du rendement

Des chiffres plus détaillés sur chaque programme sont présentés à la prochaine page.

### Ressources financières – Total pour l'organisation (en millions de dollars)

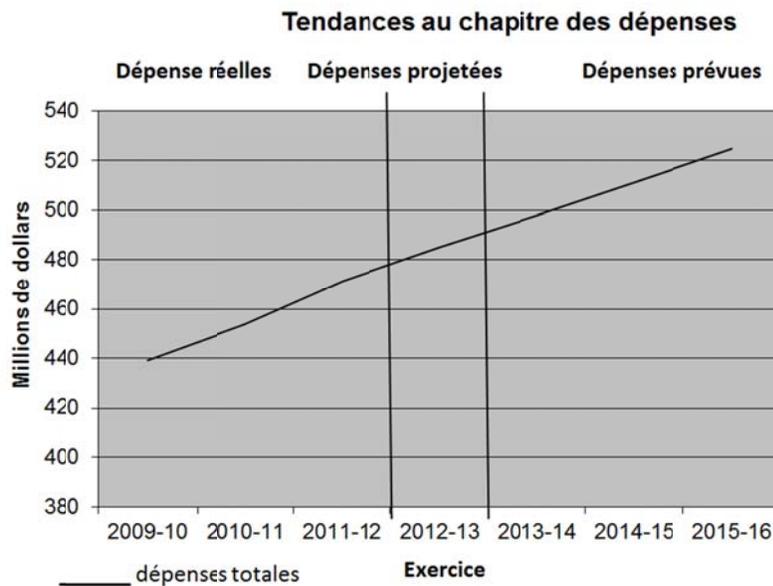
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
485,0	485,0	485,6	485,1	0,1

### Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
70	62	8

## Profil des dépenses

### Tendances au chapitre des dépenses de l'organisation



Les dépenses réelles de 2012-2013 correspondent de près aux dépenses prévues et au Budget principal des dépenses de 2012-2013. Le total des dépenses montre que les dépenses réelles et les dépenses prévues ont augmenté graduellement, surtout en raison de la hausse annuelle des salaires des juges selon l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques, comme le prévoit la *Loi sur les juges*, et d'une augmentation du nombre de pensionnés qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

**Sommaire du rendement pour le résultat stratégique et les programmes  
(en millions de dollars)**

**Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace**

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012–2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011	
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	474,7	474,7	487,5	500,9	474,2	474,2	459,8	443,2	Des collectivités sûres
Conseil canadien de la magistrature	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,7	1,9	1,7	Des collectivités sûres
Commissariat à la magistrature fédérale	7,7	7,7	7,6	7,6	8,7	8,3	8,6	7,8	Des collectivités sûres
<b>Sous-total</b>	484,1	484,1	496,8	510,2	484,7	484,2	470,3	452,7	

**Sommaire du rendement pour les Services internes (en millions de dollars)**

Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012–2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011
<b>Sous-total</b>	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

**Total du sommaire du rendement (en millions de dollars)**

Résultat stratégique et Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012–2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012–2013	2013–2014	2014–2015		2012–2013	2011–2012	2010–2011
<b>Total</b>	485,0	485,0	497,7	511,1	485,6	485,1	471,2	453,6

## Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives du Commissariat à la magistrature fédérale, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2013 \(Volume II\)](#). Une version électronique des Comptes publics 2013 se trouve sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>).

## Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)

Le CMF a pris un certain nombre de mesures pour soutenir l'initiative d'écologisation de la fonction publique et pour accroître l'efficacité et réduire les coûts. Par exemple, il est en voie de créer une trousse d'information électronique à l'intention des juges nouvellement nommés, afin de remplacer une trousse imprimée coûteuse; il encourage les juges à présenter leurs demandes de remboursement de dépenses par voie électronique; il affiche et distribue les bulletins d'information et les avis par voie électronique; il est en voie d'éliminer les envois postaux imprimés; il informatise les dossiers de dotation en vue d'établir un système de dotation électronique; et il numérise toute la correspondance adressée à la haute direction. Le CMF contribue à réduire la consommation d'énergie et de CVCA depuis la mise en place de son environnement de serveurs virtuels (trente serveurs matériels ont été remplacés par cinq serveurs virtuels). Le CMF tient compte de l'efficacité énergétique lorsqu'il fait l'acquisition de matériel.

Le CMF participe volontairement à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et il contribue aux objectifs d'écologisation des opérations gouvernementales par la voie du programme des Services internes. Le CMF contribue également au Thème IV (Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement) de la SFDD.

Pour obtenir plus de détails sur les activités du CMF à l'appui de l'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter la liste des tableaux de renseignements supplémentaires à la section III du rapport.

## Section II : Analyse des programmes et sous-programmes par résultat stratégique

### Résultat stratégique – Une magistrature fédérale indépendante et efficace

<b>Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace</b>		
<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats réels</b>
Opinion des juges sur la contribution du CMF à l'indépendance de la magistrature.	90 % des juges sont satisfaits de l'administration de la magistrature et estiment qu'elle contribue efficacement à leur indépendance.	91 % des juges ont dit être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » des services fournis par le CMF. Les cotes de satisfaction étaient généralement élevées parmi tous les secteurs de service du CMF ( <i>Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle</i> ).

Une proportion élevée des juges (91 % selon le plus récent sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en 2011) considèrent que le CMF fait un bon travail. Toutes les activités de programme et tous les services du CMF contribuent à atteindre ce résultat. La présente section décrit les résultats des divers programmes et sous-programmes du CMF :

- Paiements en application de la [Loi sur les juges](#)
- [Conseil canadien de la magistrature](#)
- Commissariat à la magistrature fédérale (comprend les services aux juges, la formation linguistique des juges, le Recueil des décisions des Cours fédérales, le Secrétariat des nominations à la magistrature, et la Commission d'examen de la rémunération des juges)
- Services internes

## Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Le paiement de salaires, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

### Ressources financières – Paiements en application de la *Loi sur les juges* (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012–2013	Dépenses prévues 2012–2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012–2013	Écart 2012–2013
474,7	474,7	474,2	474,2	0,5

### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Prévus 2012–2013	Réels 2012–2013	Écart 2012–2013
0	0	0

### Résultats du rendement – Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Paiement exact des salaires, des indemnités et des pensions selon la <i>Loi sur les juges</i> .	Taux d'erreurs de paiement inférieur à 2 %.	Moins de 2 %.	Tous les paiements sont vérifiés pour assurer leur conformité avec la <i>Loi sur les juges</i> .
Tenue de dossiers complets, à jour et vérifiés pour tous les juges et leurs survivants.	Moins de 2 % des dossiers ne sont pas à jour ou sont incomplets.	Moins de 2 %.	Les dossiers de tous les juges et de leurs survivants sont complets, à jour et vérifiés.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Des mesures ont été prises pour assurer une application plus uniforme des politiques, des règles et des droits, ce qui contribue à maintenir la confiance du public dans la magistrature. Les transactions sont vérifiées à l'aide de listes de contrôle. Toutes les demandes de remboursement de dépenses sont vérifiées intégralement, afin d'éviter les erreurs et de veiller à l'interprétation uniforme de la *Loi sur les juges*. Les processus ont été documentés et les contrôles internes ont été vérifiés avec l'aide de spécialistes externes. Les services administratifs à la magistrature ont fait l'objet d'un examen détaillé et les règles de décision ont été documentées pour consultation future.

## Conseil canadien de la magistrature

L'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de 39 juges en chef et juges en chef adjoints du Canada ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

### Ressources financières – Conseil canadien de la magistrature (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
1,7	1,7	1,8	1,7	0

### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Conseil canadien de la magistrature

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
11	10	1

### Résultats du rendement – Conseil canadien de la magistrature

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fonctionnement efficace des comités du Conseil canadien de la magistrature.	Les membres du Conseil sont satisfaits de l'administration et du soutien de leurs comités.	Le nombre de présidents de comités qui sont satisfaits du soutien fourni par le secrétariat.	Les présidents des comités ont dit être satisfaits des services fournis par le secrétariat.

#### Analyse du rendement et leçons retenues

Le secrétariat, qui est composé de 11 employés, fournit un soutien au Conseil canadien de la magistrature pour l'aider à réaliser son mandat, lequel consiste à promouvoir une meilleure administration de la justice au Canada sur le plan de l'efficacité, de l'uniformité, de la responsabilité et de la conduite des juges.

Au cours de l'année financière, les comités, les sous-comités et les groupes de travail du Conseil se sont réunis régulièrement pour accomplir des activités conformes au mandat du Conseil. Par exemple, le Conseil a publié des lignes directrices à l'intention des juges et du personnel des cours sur le rôle grandissant de la technologie dans les salles d'audience modernes, en particulier des politiques sur l'usage de technologies de l'information et sur le dépôt et la communication de documents par voie électronique, ainsi qu'une analyse comparative des principales caractéristiques des systèmes d'administration judiciaire. Les présidents des divers comités du Conseil demeurent très satisfaits du niveau de soutien qu'ils reçoivent.

Le Conseil canadien de la magistrature examine les plaintes contre les juges de nomination fédérale. La complexité des plaintes augmente de plus en plus. En 2012-2013, le Conseil a reçu 138 plaintes et 131 dossiers de plainte ont été fermés. À la fin de l'année financière, 44 plaintes étaient en cours d'examen, comparativement à 37 plaintes à la fin de 2011-2012.

Activités relatives à la conduite des juges	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de plaintes reçues	161	156	185	138
Nombre de dossiers de plainte fermés	167	140	190	131
Nombre de plaintes en cours d'examen à la fin de l'année financière	29	42	37	44
Autre correspondance concernant la conduite des juges (nombre de lettres)	83	114	163	233

## Commissariat à la magistrature fédérale

La prestation de services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, dont la Cour suprême du Canada.

### Ressources financières – Commissariat à la magistrature fédérale (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
7,7	7,7	8,7	8,3	0,6

### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Commissariat à la magistrature fédérale

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
51	44	7

### Résultats du rendement – Commissariat à la magistrature fédérale

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de qualité supérieure et efficaces par rapport au coût.	La satisfaction des juges à l'égard des services fournis.	90 % des juges sont satisfaits des services fournis.	91% des juges ont dit être « très satisfaits » ou « assez satisfaits » des services fournis par le CMF. Les taux de satisfaction étaient généralement élevés parmi tous les secteurs de service du CMF ( <i>Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle</i> ).

Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service à la clientèle à l'égard des services essentiels comme le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle, mené en 2011, a recueilli les opinions des juges sur leur satisfaction à l'égard des services fournis par le CMF. Le sondage a également servi à évaluer le rendement de chaque sous-programme du CMF.

Le sondage de 2011 a révélé un taux de satisfaction de 91 %. Les juges ont dit être généralement très satisfaits des services du CMF; les taux de satisfaction à l'égard de chaque service s'élevaient à 80 % ou plus. Les résultats du sondage ont permis de cerner trois domaines importants nécessitant une amélioration continue : l'établissement de points de contact, la simplification des processus et la rapidité des réponses.

Le CMF a effectué un certain nombre d'examens des processus pour trouver des moyens de simplifier les processus et d'améliorer les services et il a pris des mesures de suivi à l'égard de ce qui suit :

- les services administratifs à la magistrature;
- l'administration des salaires en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*;
- l'administration des pensions en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*;
- les nominations à la magistrature, y compris le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada;
- la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales* et l'usage de logiciels d'édition électronique;
- le Programme de formation linguistique des juges;
- le traitement des demandes de remboursement de dépenses.

### Services aux juges

La prestation de services financiers, de services de ressources humaines, de rémunération et de pension, de services de gestion de l'information et de l'infotechnologie, et des activités en matière de coopération internationale aux juges de nomination fédérale des cours supérieures du Canada.

#### Ressources financières – Services aux juges (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012–2013	Dépenses réelles 2012–2013	Écart 2012–2013
4,7	5,4	0,7

#### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Services aux juges

Prévus 2012–2013	Réels 2012–2013	Écart 2012–2013
34	28	6

**Résultats du rendement – Services aux juges**

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Administration rapide et précise du processus de décret.	Pourcentage des demandes de décret préparées selon les normes de service.	100 % des demandes sont préparées selon la norme de service de cinq jours.	100 % des demandes de décret ont été préparées selon la norme de service.
Administration efficace des programmes et du processus de rémunération des juges.	Pourcentage des demandes de rémunération traitées selon les normes de service.	95 % des demandes de rémunération sont traitées selon les normes de service.	Plus de 90 % des demandes de rémunération ont été traitées selon les normes de service.
Traitement et vérification rapides et précises des demandes de remboursement de dépenses en conformité avec la <i>Loi sur les juges</i> et les lignes directrices internes sur la gestion financière.	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées et vérifiées en vue d'être entrées dans le système de suivi.	100 % des demandes de remboursement de dépenses sont conformes à la <i>Loi sur les juges</i> et aux politiques et lignes directrices de l'organisation.	100 % des demandes reçues ont été vérifiées pour assurer leur conformité avec les politiques et lignes directrices de l'organisation.
	Pourcentage des demandes de remboursement de dépenses traitées selon la norme de service.	90 % des demandes sont traitées selon la norme de service de dix jours.	Plus de 95 % des demandes de remboursement de dépenses ont été traitées selon la norme de service de dix jours.
Accès à un système de courriel et à un outil de collaboration judiciaire fiable et sûr.	Pourcentage du temps de disponibilité du système central.	Le système central est disponible 98 % du temps sur une base annuelle.	Le système JUDICOM a été disponible 99 % du temps en 2012-2013.
	Pourcentage des juges qui sont satisfaits du système.	75 % des juges sont satisfaits du système.	76 % des juges ont dit être satisfaits du système JUDICOM, selon le sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle.

**Analyse du rendement et leçons retenues**

Les Services aux juges comprennent l'administration de la rémunération et des pensions versées à 1 100 juges et à 900 pensionnés et survivants. Le CMF administre un budget annuel de plus de 470 millions de dollars qui sert à payer les salaires, les indemnités et les pensions des juges ainsi que leurs dépenses de voyage et de réinstallation. De plus, le CMF examine et traite environ 20 000 demandes de remboursement de dépenses par année.

Le CMF continue de se conformer aux normes de service relatives à l'éventail des services fournis tout au long du cycle de vie d'un poste de juge de nomination fédérale, par exemple : la préparation des demandes de décret au moment de la nomination (délai de cinq jours); l'intégration des juges (délai d'un mois); les réponses aux demandes de renseignements des juges concernant les avantages sociaux (délai de deux jours); le traitement des documents concernant la retraite (délai d'un mois); le versement d'une pension en cas de décès (délai de trois mois). Sauf quelques exceptions, les demandes de remboursement de dépenses sont traitées selon la norme de service, soit un délai de dix jours, et la majeure partie des demandes de remboursement sont traitées en moins de cinq jours.

JUDICOM offre aux juges un logiciel de courrier électronique, un système de communication sécurisé et confidentiel, ainsi qu'une bibliothèque virtuelle. Les juges de nomination fédérale sont également en mesure de collaborer efficacement et de partager de l'information à l'aide de JUDICOM. Environ les trois quarts des juges (76 %) sont satisfaits du système JUDICOM, selon le sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle. Une proportion de 75 % des juges considèrent que JUDICOM est un outil important et 87 % d'entre eux utilisent le système chaque mois. Le système JUDICOM a été disponible plus de 99 % du temps. Le Centre de service JUDICOM a fourni des services professionnels en temps opportun.

Le CMF fournit aux juges un appui, de l'aide et des conseils à l'égard de leur participation à des activités et projets internationaux. En 2012-2013, le CMF a organisé la participation de juges à des projets internationaux en Jamaïque, au Ghana, au Pérou, aux Maldives, en Cisjordanie, en Ukraine et au Mexique. Ces projets étaient financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. De plus, le CMF a répondu à des requêtes provenant d'organismes étrangers qui voulaient obtenir accès à l'expertise judiciaire et aux cours du Canada. Le CMF a fourni aux cours supérieures un appui et de l'aide pour répondre à ces requêtes et les gérer. La gestion de la réalisation des projets de coopération internationale a été financée par le recouvrement des coûts auprès d'autres organismes de financement (principalement l'Agence canadienne de développement international).

Le CMF a pris un certain nombre de mesures pour améliorer l'efficacité des services aux juges :

- Une nouvelle trousse d'information en ligne est en voie d'être créée à l'intention des juges nouvellement nommés.
- La gestion électronique des demandes de remboursement de dépenses des juges a fait l'objet d'une étude de faisabilité en matière de sécurité, afin d'évaluer les options de signature, les coûts de mise en application et les risques.
- Les juges peuvent maintenant obtenir le solde de leurs indemnités pour les faux frais et les frais de représentation par voie électronique et sur demande à l'aide d'un module libre-service de JUDICOM. Cela va permettre d'améliorer le service, de réduire le nombre d'appels des juges et de remplacer les relevés mensuels imprimés qui sont envoyés par la poste aux juges.
- Un certain nombre de mises à niveau ont été apportées à l'application Phoenix utilisée pour les salaires et les pensions; ces améliorations vont permettre de supprimer l'entrée en double de données sur les demandes de remboursement dans le système Phoenix et les systèmes financiers; de faciliter la comparaison et l'analyse de données sur les prestations des juges et des pensionnés; d'améliorer la publication des relevés de prestations; et d'offrir au personnel du CMF un accès libre-service aux données de l'organisation, éliminant ainsi le coût des licences externes et des contrats d'entretien.

## Formation linguistique des juges

La prestation de services de formation linguistique dans les deux langues officielles aux juges de nomination fédérale.

### Ressources financières – Formation linguistique des juges (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012–2013	Dépenses réelles 2012–2013	Écart 2012–2013
1,5	1,4	0,1

### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Formation linguistique des juges

Prévus 2012–2013	Réels 2012–2013	Écart 2012–2013
6	5	1

### Résultats du rendement – Formation linguistique des juges

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de formation linguistique de qualité supérieure et efficaces par rapport au coût.	Le nombre de jours nécessaires pour inscrire un juge, lui faire subir une évaluation linguistique et lui assigner un tuteur.	30 jours	La cible a été atteinte 100 % du temps.
	Satisfaction à l'égard de la formation linguistique (selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle du CMF).	90 % des juges sont satisfaits.	En 2011, 88 % des juges ont dit être très satisfaits des services de formation linguistique (87 % en 2008).

### Analyse du rendement et leçons retenues

Les juges ont obtenu du CMF des services de formation linguistique accessibles et de qualité supérieure, ce qui leur a permis de mieux exercer leurs fonctions dans les deux langues officielles. La formation linguistique, que ce soit sous forme de cours individuels, de cours d'immersion ou de cours intensifs, a permis aux juges d'acquérir et de parfaire leurs connaissances et compétences dans les deux langues officielles et en terminologie juridique. Ainsi, un plus grand nombre de juges sont capables de présider des audiences, de comprendre les témoignages, de lire des textes juridiques, de rédiger des jugements et de participer à des conférences juridiques dans leur langue seconde. Dans un délai de trente jours, les juges se voient fixer des objectifs d'apprentissage, ils sont inscrits et ils obtiennent les services d'un tuteur. Neuf juges sur dix disent être satisfaits des services obtenus (selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle). La demande est élevée, car le nombre de participants (environ 25 % des juges) augmente d'année en année.

<b>Formation linguistique</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nouveaux juges inscrits chaque année	36	32	33
Juges inscrits	246	249	255
Cours d'immersion / nombre de juges inscrits	6 / 230	6 / 214	6 / 214
Juges suivant des cours de formation privés	165	175	191
Nombre d'heures de formation en cours privés / intensifs	6 202	6 795	7 288
Produits de formation linguistique créés	15	16	24
Evaluations linguistiques	29	30	28

Le CMF a offert aux juges des cours privés de formation linguistique par l'intermédiaire d'écoles de langue et d'universités; dans le passé, la formation linguistique était offerte par l'École de la fonction publique du Canada. Le recours accru à des formateurs linguistiques de l'extérieur a imposé un fardeau plus lourd au CMF, car il doit veiller à ce qu'il y ait toujours un nombre suffisant de formateurs qualifiés et faire un contrôle de la qualité, en plus d'élaborer des programmes. Le coût de la formation linguistique s'est élevé à 47 \$ l'heure, ce qui est tout à fait dans les limites des normes de l'industrie.

### Recueil des décisions des Cours fédérales

La publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales* (RDCF), c'est-à-dire le compte rendu officiel des décisions de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur les Cours fédérales*. Seules les décisions qui présentent suffisamment d'importance ou d'intérêt sont publiées.

#### Ressources financières – Recueil des décisions des Cours fédérales (en millions de dollars)

<b>Dépenses prévues 2012–2013</b>	<b>Dépenses réelles 2012–2013</b>	<b>Écart 2012–2013</b>
1,0	1,0	0

#### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Recueil des décisions des Cours fédérales

<b>Prévus 2012–2013</b>	<b>Réels 2012–2013</b>	<b>Écart 2012–2013</b>
8	8	0

#### Résultats du rendement – Recueil des décisions des Cours fédérales

<b>Résultats prévus</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Cibles</b>	<b>Résultats réels</b>
La publication rapide et précise du Recueil des décisions des Cours fédérales dans les deux langues officielles.	Pourcentage des décisions rendues qui sont publiées par année.	5 % des décisions rendues sont publiées par année.	4,8 % des décisions rendues ont été publiées en 2012-2013.
	Pourcentage des décisions choisies qui sont publiées selon les normes de service.	75 % des décisions choisies sont publiées dans un délai de 24 mois.	100 % des décisions choisies ont été publiées dans un délai moyen de 22 mois.
	Nombre de fascicules publiés par année.	Douze fascicules sont publiés par année.	Onze fascicules ont été publiés.
	Nombre d'errata publiés par année.	Pas plus de cinq errata sont publiés par année.	Aucun erratum n'a été publié en 2012-2013.

## Analyse du rendement et leçons retenues

Le *Recueil des décisions des Cours fédérales* sert à attirer l'attention de la profession juridique sur les nouvelles décisions qui présentent de l'intérêt, à faciliter la recherche juridique à l'aide de fonctionnalités à valeur ajoutée de premier ordre et à assurer un compte rendu permanent des décisions importantes, tout en faisant le meilleur usage des nouvelles technologies et en répondant aux exigences changeantes des secteurs juridique et judiciaire et du grand public. Les décisions sont diffusées sur papier et sur Internet. Selon les résultats d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle mené en 2011, le maintien d'un compte rendu permanent et authentique des décisions ayant valeur de précédent est considéré comme la plus importante fonction du *Recueil des décisions des Cours fédérales*. Une proportion de 5 % des décisions sont choisies pour publication, sur l'avis d'un comité consultatif dans certains cas.

En 2012-2013, 60 décisions ont été publiées dans leur intégralité et 86 sous forme de fiches analytiques. Les fonctionnalités à valeur ajoutée comprennent des sommaires, des rubriques, des tableaux et des listes. Le recueil fait l'objet d'un processus d'édition approfondi, y compris la vérification de l'exactitude de la traduction. La rapidité de publication a souffert en raison d'une réduction des ressources – les décisions intégrales ont été publiées sur papier dans un délai moyen de 22 mois après avoir été rendues en 2012-2013, et les fiches analytiques dans un délai de sept mois. Les décisions intégrales sont également disponibles sur Internet dans un délai de 19 mois.

<b>Recueil des décisions des Cours fédérales</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
Nombre de décisions reçues	1 587	1 695	1 859	1 615
Nombre de décisions choisies pour le Recueil en pourcentage du nombre de décisions reçues	75 / 4,7 %	88 / 5,2 %	66 / 3,6 %	77 / 4,8 %
Nombre de décisions choisies pour les fiches analytiques en pourcentage du nombre de décisions reçues	103 / 6,5 %	152 / 9,0 %	120 / 6,5 %	78 / 4,8 %
Nombre de décisions publiées	75	78	62	60
Nombre de fiches analytiques publiées	161	139	129	86
Nombre de fascicules imprimés	10	13	13	11
Nombre de pages imprimées	2 637	3 258	2 714	2 890
Délai moyen de publication du Recueil (en mois)	13,8	15,8	16,6	21,5

En 2012-2013, on s'est concentré sur la modernisation du processus de publication et sur la réalisation de gains d'efficacité; à cette fin, on a accentué la collaboration électronique entre les processus, on a fait usage d'outils d'édition électronique à l'interne, on a publié les décisions sur le site Web avant de les diffuser en forme finale sur papier, et on a continué à apporter des améliorations au produit Web.

## Secrétariat des nominations à la magistrature

L'administration du processus des nominations à la magistrature, pour le compte du ministre de la Justice, de manière à traiter tous les candidats à la magistrature équitablement et à évaluer les candidatures de façon complète et rapide.

### Ressources financières – Secrétariat des nominations à la magistrature (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012–2013	Dépenses réelles 2012–2013	Écart 2012–2013
0,5	0,5	0

### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Secrétariat des nominations à la magistrature

Prévus 2012–2013	Réels 2012–2013	Écart 2012–2013
3	3	0

### Résultats du rendement – Secrétariat des nominations à la magistrature

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un processus équitable d'administration des nominations à la magistrature.	Pourcentage des candidatures examinées et prêtes pour évaluation par les comités consultatifs.	95 % des candidatures sont examinées et prêtes pour évaluation par les comités consultatifs selon la norme de service (trois mois).	Plus de 95 % des candidatures ont été examinées et étaient prêtes pour évaluation par les comités consultatifs dans un délai de trois mois.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le processus des nominations à la magistrature contribue à l'indépendance judiciaire en assurant l'efficacité et l'équité du processus d'évaluation des candidatures. Le Secrétariat des nominations à la magistrature administre, pour le compte du ministre de la Justice, dix-sept comités consultatifs répartis dans l'ensemble du Canada et composés d'un total de 133 membres. Durant l'année ayant pris fin le 31 octobre 2012, les comités consultatifs ont évalué 497 candidatures à la magistrature fédérale. Plus de 95 % des candidatures reçues par le CMF (un total de 515 candidatures en 2011-2012) ont été examinées et étaient prêtes pour évaluation par les comités consultatifs dans un délai de trois mois. Le nombre de candidatures en instance a augmenté un peu, passant de 167 en début d'année à 185 en fin d'année. Un total de 43 nominations à la magistrature ont été faites durant l'année.

Le ministre de la Justice a aussi demandé au CMF d'administrer et de coordonner le processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada. Le CMF a dû puiser à même ses ressources actuelles pour donner suite à cette requête.

À la suite d'un examen du processus mené en 2011, le CMF est en voie d'examiner les possibilités pour automatiser le processus actuel des nominations à la magistrature.

## Commission d'examen de la rémunération des juges

L'administration de la Commission d'examen de la rémunération des juges, qui est chargée d'examiner la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la *Loi sur les juges*, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges sont satisfaisants.

### Résultats du rendement – Commission d'examen de la rémunération des juges

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Le processus de détermination des salaires et des avantages sociaux des juges favorise l'indépendance de la magistrature fédérale.	Au moins tous les quatre ans.	Rapport final et recommandations.	Rapport final et recommandations.

### Analyse du rendement et leçons retenues

La Commission d'examen de la rémunération des juges a été créée en vertu du paragraphe 26(1) de la *Loi sur les juges* afin d'examiner, tous les quatre ans, la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la loi, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges sont satisfaisants. Le CMF fournit un soutien et des fonds à la Commission quadriennale et le commissaire est chargé de mettre en application les recommandations de la Commission qui sont approuvées par le Parlement.

La quatrième Commission d'examen de la rémunération des juges été constituée le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et elle a tenu des audiences publiques en février 2012. Le rapport de la Commission a été présenté au ministre de la Justice en mai 2012 et le gouvernement y a donné sa réponse en octobre 2012. Le CMF a fourni un soutien administratif à la Commission, y compris des services de secrétariat ainsi que des données et des statistiques. Le CMF a dû puiser à même ses ressources financières existantes pour fournir ce soutien, dont le coût total s'est élevé à 54 000 \$ en 2012-2013.

Les audiences de la Commission ont été tenues de manière efficace et en temps utile et les commissaires ont présenté leur rapport bien avant la date limite prévue par la loi. Le gouvernement a donné réponse au rapport de la Commission plus d'un mois avant la date limite prévue par la loi et il a ensuite déposé la loi d'application nécessaire devant le Parlement.

## Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources apparentés qui sont administrés afin de répondre aux besoins des programmes et de satisfaire aux autres obligations de l'organisation. Ces groupes sont les suivants : Services de gestion et de surveillance; Services de communications; Services juridiques; Services de gestion des ressources humaines; Services de gestion des finances; Services de gestion de l'information; Services d'infotechnologie; Services immobiliers; Services du matériel; Services d'approvisionnement; Services de voyage et autres services administratifs. Les Services internes comprennent seulement les activités et les ressources qui sont fournies à l'ensemble de l'organisation et non celles qui sont destinées à un seul programme.

### Ressources financières – Services internes (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
0,9	0,9	0,9	0,9	0

### Ressources humaines (Équivalents temps plein – ETP) – Services internes

Prévus 2012-2013	Réels 2012-2013	Écart 2012-2013
8	8	0

### Résultats du rendement – Services internes

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les ressources sont réparties et engagées de manière efficace par rapport au coût, conformément au plan stratégique de l'organisation.	Ressources inutilisées de l'organisation.	Moins de 5 % des ressources prévues au budget annuel sont inutilisées.	5 % des ressources de l'organisation ont été inutilisées en 2012-2013.
L'organisation réussit à recruter et à retenir les bonnes personnes, en temps opportun, afin de répondre à ses besoins opérationnels actuels et futurs.	Pourcentage d'employés et de gestionnaires qui sont satisfaits des services de ressources humaines.	80 % des employés et des gestionnaires sont satisfaits des services de ressources humaines.	Selon le Sondage de 2011 auprès des fonctionnaires fédéraux, 76 % des employés et des gestionnaires croient que nous embauchons des personnes capables de faire le travail exigé.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Un lieu de travail exemplaire.	Pourcentage d'employés qui sont satisfaits de l'organisation.	80 % des employés sont satisfaits de l'organisation.	Selon le Sondage de 2011 auprès des fonctionnaires fédéraux, 68 % des employés de l'organisation recommanderaient le CMF comme un bon endroit où travailler.
Des outils d'infotechnologie sont disponibles pour répondre aux besoins de l'organisation.	Pourcentage du temps de disponibilité des systèmes pour les usagers.	Les systèmes centraux sont disponibles 98 % du temps sur une base annuelle.	Les systèmes de base ont été disponibles 99 % du temps.

### Analyse du rendement et leçons retenues

Le CMF a continué de satisfaire aux attentes des gestionnaires et des employés à l'égard des ressources humaines, de la gestion des finances, des approvisionnements, de l'infotechnologie et des autres services administratifs. Les principales améliorations apportées en 2012-2013 sont décrites ci-dessous.

**Gestion de l'information.** Le CMF a commencé à mettre en œuvre le Plan d'action de la gestion découlant de la vérification horizontale sur la tenue électronique de dossiers effectuée par le Bureau du contrôleur général. Les mesures particulières suivantes ont été prises :

- Mise à jour de l'architecture d'information, amélioration de la sécurité de la structure de fichiers, création d'une nouvelle structure de fichiers et établissement d'un calendrier de conservation des documents.
- Examen de la structure de fichiers des dix-sept comités consultatifs sur les nominations à la magistrature de l'ensemble du pays, afin d'améliorer la structure et la collecte de renseignements essentiels, de réduire le nombre de fichiers de 57 à 37, et de numériser plus de 800 fichiers pour faire un meilleur usage de la salle de classement et supprimer les dossiers imprimés inutiles.
- Mise en application du suivi et de la gestion électronique de la correspondance et de la capacité de stocker automatiquement les formulaires remplis et la correspondance dans un fichier prédéterminé, afin d'acheminer la correspondance selon un processus structuré et d'accélérer le traitement et la récupération de la correspondance.

**Mise en application de la politique sur les contrôles internes.** En 2012-2013, des consultants ont été engagés pour faire une évaluation générale des risques, examiner le caractère approprié et adéquat des contrôles en place à l'échelle de l'organisation, ainsi que pour évaluer la documentation, la conception, le fonctionnement et l'efficacité opérationnelle des processus d'administration des salaires et des pensions. Des mesures de suivi ont été prises afin de combler les lacunes relevées, notamment à l'égard de la délégation des pouvoirs financiers.

**Amélioration de l'efficacité de l'organisation.** À la suite d'une revue de l'organisation menée en 2011, le CMF a entrepris un examen de l'efficacité des processus de trois divisions en 2012-2013. Cela a eu un impact direct sur la dotation et le CMF s'est concentré particulièrement sur le soutien des employés touchés et l'aide à la planification des ressources humaines.

**Planification des ressources humaines.** Le principal risque qui se pose au CMF en matière de ressources humaines est la perte d'expertise et de mémoire institutionnelle en raison de la retraite d'employés expérimentés ayant beaucoup d'ancienneté et du manque d'expertise interne et de remplaçants dans des domaines spécialisés. Le CMF a continué de planifier la relève et les ressources humaines à l'échelle de l'organisation pour atténuer ce risque.

**Vérification de la dotation.** Comme suite à une vérification de ses activités de nomination effectuée par la Commission de la fonction publique, le CMF a pris des mesures pour améliorer la surveillance de ses pratiques de dotation.

**Amélioration des systèmes.** Le CMF fait partie du groupe de petits ministères et organismes qui sont en voie de remplacer le Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) par le logiciel PeopleSoft.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### Faits saillants des états financiers

Les faits saillants financiers présentés dans le Rapport ministériel sur le rendement offrent un aperçu général de la situation financière et des opérations du CMF.

### État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle

<b>Commissariat à la magistrature fédérale Canada</b>					
<b>État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité)</b>					
<b>Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013</b>					
<b>(en millions de dollars)</b>					
	<b>Résultats prévus 2012-2013</b>	<b>Résultats réels 2012- 2013</b>	<b>Résultats réels 2011-2012</b>	<b>Variation en dollars (résultats réels contre résultats prévus 2012-2013)</b>	<b>Variation en dollars (résultats réels 2012- 2013 contre résultats réels 2011- 2012)</b>
Total des charges	477,1	486,5	472,8	9,4	13,7
Total des revenus	17,5	14,0	13,8	3,5	0,2
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	459,6	472,5	459,0	12,9	13,5
Situation financière nette du ministère	183,7	181,9	173,9	1,8	8,0

**État condensé de la situation financière**

<b>Commissariat à la magistrature fédérale Canada</b> <b>État condensé de la situation financière (non audité)</b> <b>Au 31 mars 2013</b> <b>(en millions de dollars)</b>			
	<b>2012-2013</b>	<b>2011-2012</b>	<b>Variation en dollars</b>
Total des passifs nets	188,8	179,1	9,7
Total des actifs financiers nets	6,2	4,8	1,4
Dette nette du ministère	182,6	174,3	8,3
Total des actifs non financiers	0,7	0,4	0,3
Situation financière nette du ministère	181,9	173,9	8,0

La dette nette de l'organisation a augmenté de 8,3 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente. Cette augmentation est due à une disposition de la *Loi sur les juges* qui prévoit une hausse annuelle des salaires des juges selon l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques ainsi qu'une hausse du nombre de pensionnés recevant des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

**États financiers**

Les états financiers de l'organisation se trouvent sur le site Web du CMF : <http://www.fja.gc.ca/fja-cmf/publications/index-fra.html>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

- Écologisation des opérations gouvernementales
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Tous les tableaux de renseignements supplémentaires figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 se trouvent sur le site Web du CMF :

<http://www.fja.gc.ca/fja-cmf/publications/index-fra.html>.

## Rapport dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [Dépenses fiscales et évaluations](#). Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances Canada.

## Section IV : Autres sujets d'intérêt

### Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Commissariat à la magistrature fédérale Canada  
99, rue Metcalfe, 8<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : (613) 995-5140 Télécopieur : (613) 995-5615

Site Web : <http://www.fja-cmf.gc.ca>

William A. Brooks, commissaire, Téléphone : (613) 995-5140  
Courriel : [william.brooks@fja-cmf.gc.ca](mailto:william.brooks@fja-cmf.gc.ca)

### Renseignements supplémentaires

Des renseignements sur le Conseil canadien de la magistrature, son mandat et ses activités de programme se trouvent sur le site Web du Conseil : <http://www.cjc-ccm.gc.ca>.

Le sommaire du Sondage de 2011 sur la satisfaction de la clientèle se trouve sur le site Web du CMF : <http://www.fja-cmf.gc.ca/fja-cmf/publications/index-fra.html>

### **Lois administrées par le Commissariat à la magistrature fédérale Canada :**

Le ministre a l'entière responsabilité de la loi suivante devant le Parlement :  
[\*Loi sur les juges\*](#) (L.R.C., 1985, ch. J-1), décembre 2012.

Comptes publics du Canada 2013 : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/tbs-sct/index-fra.asp>